

**MAIRIE DE LE CAYROL**

**Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL.**

**du Mardi 21 juin 2022, à 20 heures 00**  
**Salle du Conseil à la Mairie**

Les délibérations prises sont affichées et consultables à l'intérieur.

**Date convocation** : 15/06/2022

**Présents** : VALERY Bernard. GASQ Muriel. DURAND Thierry. TEYSSÉDRE Nathalie. SABY Bernadette. BURGUIÈRE Béatrice.

**Absents** : 4 : MIRABEL Gérard. LUISA-MARCELA Johnny. ROULIES Serge. LEGER Michaël.

**Procurations** : 0 :

**Secrétaire de Séance** : Burguière Béatrice

**Votants** : 6

Vote sur le compte-rendu du conseil municipal du 17/05/2022. Le conseil approuve à l'unanimité.

1/ Délibération sur la convention pour l'organisation du transport scolaire vers l'Ecole de La Vitarelle, circuit M328C, entre la Région Occitanie et la commune.

Le maire explique que depuis de nombreuses années, la commune a souhaité garder la compétence sur l'organisation du circuit de ramassage scolaire vers l'Ecole publique de La Vitarelle. Il donne lecture de la convention proposée par la Région Occitanie sur les conditions d'organisation et responsabilités de chacune des parties. La Région versera une indemnité à la commune de 1.02 € TTC par Km, la commune versant au transporteur 1.30 € / km de circuit. Les conseillers après en avoir pris connaissance et après explications du maire décident de valider la convention telle que proposée. A l'unanimité.

Le maire est autorisé à signer au nom de la commune, la convention prenant effet au 01/09/2022 et demeurant valide jusqu'au 31/08/2029. ( Délibération N°22-2022)

2/ Désignation d'un coordonnateur communal dans le cadre de l'organisation du prochain recensement de la population entre le 19 janvier et 18 février 2023.

Le maire informe le Conseil qu'un recensement de la population est prévu entre le 19 janvier et le 18 février 2023. Le coordonnateur est chargé du lien entre la collectivité et l'INSEE, et de gérer avec l'agent recenseur, qu'il conviendra de désigner en fin d'année 2022, les opérations de recensement sur la commune.

Arlette DELSOL, secrétaire de mairie accepte cette mission, elle sera dédommée des heures complémentaires ou supplémentaires faites au-delà de ses horaires de travail habituels.

Le maire demande l'avis des conseillers.

Le conseil après délibérations, vu l'effectif de la commune, et à l'unanimité désigne : Arlette DELSOL comme coordonnateur communal pour le recensement de la population de 2023. Le maire prendra un arrêté de nomination en ce sens.

L'agent recenseur sera désigné sur proposition du maire lors d'un prochain conseil.

Des formations sont prévues en fin 2022 aussi bien pour le coordonnateur que pour le futur agent recenseur. (Délibération N°23-2022)

3/ Suite à de nouvelles informations concernant les possibilités de financements des travaux de réhabilitation du presbytère du Cayrol, par la Région Occitanie, le maire propose de

nouveaux plans de financements pour la globalité des travaux et par type de travaux : d'une part la mairie, La poste et salle de réunion et d'autre part pour les deux logements locatifs.

<b>Opération globale : Mairie , La Poste, salle réunion, 2 logements</b>				
<b>Dépenses</b>	<b>HT</b>	<b>Financements</b>	<b>Montants</b>	<b>Taux</b>
Travaux	723 434.52	DETR	319143.81	40%
Aménagements exté	20 000.00	CD Services publics	94153.73	25%
MO	37400	CD Logements	126 373.39	30%
SPS	4800	CR Logements	12 000.00	2.85%
Bureau contrôle	9225	CR services publics	56 492.24	15%
Frais divers	3000			
<b>Total HT</b>	<b>797 859.52</b>	<b>Total aides Sollicitées</b>	<b>608 163.17</b>	<b>76, 22%</b>
		Emprunt	80 000.00	
		Autofinancement	109 696.35	
		<b>Total</b>	<b>797 859.52</b>	

<b>Plan de financement Mairie La poste salle pour Région Occitanie</b>				
<b>45.85% du total des travaux de réhabilitation du presbytère</b>				
<b>Dépenses</b>	<b>HT</b>	<b>Financements</b>	<b>Montants</b>	<b>Taux</b>
Travaux	331 661.05	DETR (40%)	150 645.97	40%
Aménagements exté	20 000.00	CD 12 (25%)	94 153.73	25%
MO	17 147.90	Région Occitanie	56 492.24	15%
SPS	2 200.80	<b>Total subventions</b>	<b>301 291.94</b>	<b>80%</b>
Bureau Contrôle	4 229.66	Emprunt	30 000.00	
Frais divers, parutions	1 375.50	Autofinancement	45 322.97	
<b>Total estimé HT:</b>	<b>376 614.91</b>		<b>376 614.91</b>	<b>100%</b>

<b>Plan de financement 2 logements demande de subvention Région ( 54.15% de la dépense totale)</b>				
<b>Dépenses :</b>	<b>HT</b>	<b>Financements</b>	<b>Montants</b>	<b>Taux</b>
Travaux	391 773.48	DETR	168 497.85	40%
MO	20 252.10	CD 12	126 373.39	30%
SPS	2599.2	Région	12 000.00	2.85%
Bureau contrôle	4995.34			
Frais divers parutions	1624.5			
<b>Total estimé HT</b>	<b>421 244.62</b>	<b>Total subventions</b>	<b>306 871.24</b>	<b>72.85%</b>
		Autofinancement	64 373.38	
		Emprunt	50 000.00	
		<b>Total :</b>	<b>421 244.62</b>	

Le conseil municipal ayant entendu les explications de Monsieur le Maire, après délibérations et à l'unanimité, donne son accord sur les plans de financements tels que présentés par le maire ci-dessus, il délègue tous pouvoirs au maire pour les demandes de subventions auprès des financeurs, et lui délègue pouvoir de signature au nom de la Commune pour tous les pièces nécessaires à ce dossier. (Délibération N°24-2022). Annule et remplace la délibération N°19-2022 portant sur le plan de financement des logements pour la demande de subvention à la Région.

Le débat se porte ensuite sur la possibilité de programmer les travaux en deux tranches, d'une part les services publics, d'autre part les deux logements. En effet la globalité des travaux constitue un lourd effort financier, aussi répartis en deux tranches programmées sur deux voire trois ans permettrait à la commune d'étaler le coût et éviter un emprunt trop important. Les subventions ne sont à ce jour pas garanties, les dossiers étant en cours de dépôt. Ce point sera discuté avec les architectes.

### **Questions diverses, réunions :**

- La Colas a fait les travaux pour arranger l'écoulement de l'eau à la fontaine à Anglars.
- Les bâches rétractables prévues à la Halle d'Anglars ont été posées.
- La notaire n'a pas encore traité le dossier d'achat du terrain pour le cimetière. Le maire suit l'avancée et sollicite régulièrement la notaire.
- Mme Saby informe le maire qu'une partie de la route du Cours n'a pas été goudronnée lors du passage pour l'entretien, devant chez eux il s'agit bien de la route et non de propriété privée.
- Mme Rouquette Claudine a informé les élus que la faucheuse passée à Sécaillou, n'a pas fini d'avancer jusqu'au portail de la maison de sa tante. Cela a bien été constaté par l'adjointe, le maire explique qu'en raison du portail justement, la faucheuse ne peut pas avancer plus et qu'il doit ensuite reculer puisqu'il ne peut pas tourner.
- Monsieur Jean-Pierre MOISSET a une nouvelle fois envoyé un courrier à la Mairie concernant son problème d'entrée d'eau pluviale dans son garage. Le maire rappelle que ce point avait été vu sur place avec lui, les adjoints, et le conducteur des travaux de la Colas, entreprise qui avait fait les travaux ans le village. Il avait été constaté que la route présentait un dévers à l'opposé de l'entrée de son garage, et donc que les rentrées d'eaux pluviales dans son garage lors de fortes pluies ne proviennent pas de la route. La commune rejette toute responsabilité. Une réponse lui sera envoyée en ce sens.
- Mme GASQ demande comment se passe la location de la salle d'Anglars , elle précise que le matériel : tables chaises, vaisselle, cafetière, ... appartient au Foyer rural d'Anglars et non à la commune. Elle demande que le foyer soit averti lors d'une location. Ce qui n'a pas été le cas la dernière fois. M.Durand propose que lors d'une location de la salle d'Anglars, le binôme DURAND-GASQ soit averti, de manière à ce que le preneur de la salle voit directement avec le foyer concernant le matériel. La secrétaire lors de demande avertira le preneur que le matériel n'est pas à la commune et de voir avec le foyer d'Anglars.  
Le prix de la location de la salle d'Anglars reste inchangé.
- Mme Burguière rappelle qu'une nouvelle fois elle a du subir une coupure d'eau en raison de travaux sur le réservoir d'Alayrac cette fois-ci, et souhaite que son problème qui revient régulièrement, remonte au Syndicat pour qu'une solution soit trouvée. En effet étant en fin de la conduite qui vient de Coussanes, soit elle n'a pas d'eau du tout, soit elle n'a pas de pression, dès qu'il y a un problème ou des travaux et ils ne sont pas avertis.

Fait à Le Cayrol, le 22.06.2022.

Le Maire.

**SIGNE**